

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	27 janvier 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	27 janvier 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0055

Article 43.002 Dépôt du rapport de consultation de l'Office de consultation publique et adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) (02-216)

VU la résolution CM02 0883 de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2002 adoptant comme projet de règlement P-02-216 le « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) »;

ATTENDU qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 4 décembre 2002 au point de service de Côte-St-Luc/Hampstead/ Montréal-Ouest;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

VU la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2003, par sa résolution CE03 0070,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de consultation publique de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2002 par l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter le règlement no 02-216 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) », de manière à créer une aire d'affectation « industrie » sur la partie de la Cour Turcot située à l'ouest du boulevard Angrignon.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

1022829005

-

Jacqueline LEDUC

Greffière